



Mission régionale d'autorité environnementale  
de Bourgogne-Franche-Comté

**Information sur l'absence d'avis de  
la Mission régionale d'autorité environnementale  
relatif au projet de révision simplifiée du plan local  
d'urbanisme de la commune de Jougne (Doubs)**

n°BFC – 2019-1971

Par courrier reçu le 23 janvier 2019, la commune de Jougne (Doubs) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale au titre des articles R. 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme. Conformément à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale ne s'étant pas prononcée dans les trois mois à compter de la date de la saisine, soit le 23 avril 2019, elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.